

Notice d'informations facture pour professeur particulier en micro-entreprise

Le modèle de cette facture est proposé afin que les professeurs particuliers indépendants aient un support pour s'inspirer. En aucun cas il ne s'agit d'un modèle imposé. En revanche, toutes les mentions de ce modèle doivent apparaître obligatoirement pour obtenir le paiement de sa facture.

La facture doit **obligatoirement** être envoyée en format digital et non modifiable (format PDF par exemple).

Les mentions indiquées en rouge sur le modèle de la facture doivent être remplacées par vos informations.

Les factures non conformes seront rejetées. Ce formalisme est imposée par la loi (article 242 nonies A du Code général des impôts).

(1) : NOM & PRENOM

(2) : La numérotation des factures doit être effectuée **par un numéro unique basé sur une séquence chronologique continue et sans rupture**. Pour que la numérotation de vos factures soit correcte, il faut donc utiliser une **suite ininterrompue**. Autrement dit, vous ne devez pas avoir la possibilité d'ajouter des factures ou d'avoir des doublons.

Chaque facture à un numéro qui lui est propre, il est impossible d'avoir deux factures avec un même numéro.

(3) : La domiciliation de l'entreprise correspond à son adresse administrative (siège social) que vous avez déclaré auprès du CFE.

(4) et (5) : Il est important que vous fassiez apparaître votre numéro de téléphone et votre e-mail afin de faciliter la communication

(6) : Numéro de SIRET : le numéro SIRET est un Code INSEE. Il s'agit de l'identifiant géographique de la micro entreprise. Il est composé du code SIREN qui est unique, et du code APE correspondant à la localisation de l'entreprise.

(7) : La date d'émission de la facture est une mention obligatoire sur la facture.

(8) : L'intitulé de la prestation doit comporter : le nom de la formule, le nom de la famille, la matière enseignée (*Exemple : 1 séance Formule DUO pour famille DUPONT_mathématiques*)

IMPORTANT : Une prestation par ligne. Merci de ne pas regrouper les prestations même s'il s'agit de la même formule et/ou la même famille.

(9) : La date à laquelle a été réalisée la prestation.

(10) : Il est important de rappeler le nombre d'heures effectuées afin d'en assurer le contrôle conformément aux émargements.

(11) : Le prix unitaire est celui qui figure sur le Bon de commande

(12) : calcul à faire : (10) x (11) = prix total net en euros (12)

(13) : Coordonnées IBAN à rappeler sur toutes les factures afin de faciliter le paiement

(14) : renseigner votre numéro de déclaration Service à la personne (SAP)